

Réf de l'action : ECF H010.PR indice 11 du 05/01/26

**OBJECTIFS
PROFESSIONNELS**

**Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.**

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne, salariée ou en préparation vers l'emploi, souhaitant
- contribuer à la prévention des risques professionnel dans l'entreprise.
- acquérir les compétences et les gestes de premiers secours face à une victime d'un accident du travail.
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Aucun pré requis n'est exigé

AVERTISSEMENT

- Le certificat est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre un stage de maintien et actualisation des compétences (MAC) et réussir aux épreuves certificatives.
- Le titulaire du SST est réputé détenir l'unité d'enseignement PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Domaine de compétence 1 :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise (cadre juridique et champ d'intervention),
- Protéger de façon adaptée (mesures de protection, dangers persistants) sans s'exposer,
- Examiner la victime et les signes pour choisir l'action permettant d'obtenir le résultat à atteindre,
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Secourir la victime et surveiller l'amélioration ou l'aggravation de son état,

Domaine de compétence 2 :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,

- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail,
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

MOYENS HUMAINS

- Formateur titulaire du certificat de « formateur SST » ou de « formateur de formateurs » SST valide certifié par l'INRS sous-couvert de l'habilitation de l'organisme de formation ECF.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives avec des ateliers de travail et des mises en situation,
- Salle de cours équipées de moyens multimédias et d'un espace adapté
- Matériel :
 - Plan d'intervention et pictogrammes
 - 3 mannequins (adulte, enfant et nourrisson) pour la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et le bouche à bouche, (avec peau de visage individuelles ou dispositif équivalent ; Et matériel d'entretien des mannequins)
 - 1 défibrillateur Automatisé Externe de formation (ou semi-automatisé),
 - Accessoires factices pour mises en scène de situations d'urgence (plaies, colorant, outils coupants...),
 - Plan d'Actions Prévention SST (PAP SST)
- Ressources pédagogiques Grille de certification des compétences du SST (INRS). Aide-mémoire de l'INRS – ED 4085 ...

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation :
 - Evaluations de compétences réalisées en cours de formation pratique et théorique,
 - Evaluation certificative en fin de formation : validation des compétences au regard des critères d'évaluation définis dans la grille de certification individuelle des compétences du SST (INRS).
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS.
- La formation non éligible au CPF.
- Attestation de fin de formation.

Organisme agréé Cf site www.mendiboure-formation.fr.

EFFECTIFS

Effectif minimum 4

Effectif maximum 10

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée : 14 heures minimum (auxquelles il faut ajouter le temps de traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession).

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.